



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Expulsion des étudiants des résidences Crous pour les jeux Olympiques

Question écrite n° 8031

Texte de la question

Mme Martine Etienne interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la récente communication des Crous en région parisienne, contraignant des étudiants locataires de résidences universitaires franciliennes à quitter leur logement avant le 1er juillet 2024, au profit des bénévoles des jeux Olympiques. En effet, le 11 mai 2023, des étudiants boursiers locataires dans des résidences Crous de région parisienne ont reçu un *mail* leur annonçant la rupture prématurée de leur bail pour mettre à disposition ces résidences pour « l'accueil des volontaires et partenaires mobilisés » pour les jeux Olympiques 2024. Alors que ces locataires ont légalement la possibilité de rester dans leurs résidences pendant la période estivale, comme l'indique le contrat de location, ils sont désormais obligés de les quitter pour satisfaire l'organisation des jeux Olympiques. Cette décision, prise unilatéralement, s'apparente à une véritable expulsion forcée et intervient en pleine période de partiels, ou de *job* saisonnier pour certains étudiants. Au *stress* des examens, c'est une source d'angoisse supplémentaire qui leur est ajoutée. Il est difficile de croire que la seule solution trouvée pour loger le personnel mobilisé dans le cadre des jeux Olympiques consiste à s'en prendre aux étudiants, *a fortiori* aux plus précaires car boursiers. Pourtant, la région parisienne ne manque pas de logements inoccupés que l'État pourrait réquisitionner à titre exceptionnel. Une fois de plus et de trop, les droits des étudiants sont piétinés. Ce *mail* reçu par les étudiants est particulièrement brutal et fait fi des difficultés qu'engendrent cette décision pour eux. Parmi ces étudiants, certains sont en situation de rupture familiale et ne bénéficient plus du soutien matériel de leurs parents. De la même manière, les étudiants qui préoyaient de travailler en région parisienne les deux mois d'été en restant dans leur résidence Crous ne pourront pas le faire. En effet, les relogements proposés n'apportent aucune certitude géographique, en ce qu'ils concernent toute l'Île-de-France. C'est, *in fine*, le droit de ces étudiants à bénéficier d'un logement - y compris pendant l'été où les difficultés auxquels ils sont exposés toute l'année ne disparaissent pas - qui est bafoué. Quand le Gouvernement cessera-t-il d'utiliser les étudiants comme une variable d'ajustement ? À combien s'élève le nombre d'étudiants contraints de quitter leur logement le 1er juillet 2024 ? Enfin, elle lui demande quelles solutions de relogement sont prévues, notamment pour les étudiants en situation de rupture familiale.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Etienne](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8031

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mai 2023](#), page 4358

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)